

60520 - Subventions diverses

**Proposition d'attribution d'une subvention de soutien
aux actions 2019 de l'association Fond'Action Alsace**

Rapport n° CP/2019/239

Service gestionnaire :

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'association Fond'Action Alsace au titre de l'exercice 2019

Depuis 1986, l'association Fond'Action Alsace s'est fixé pour objectif de faire connaître et de récompenser des Alsaciens et des Alsaciennes, de naissance ou de coeur, qui par leurs initiatives ou leur savoir-faire symbolisent le dynamisme et le rayonnement de l'Alsace en France et à l'étranger.

Elle est reconnue, par arrêté préfectoral du 21 août 2008, comme association ayant une mission d'utilité publique.

L'activité principale de l'association, présidée depuis décembre 2016 par M. Bernard STIRNWEISS, consiste en la remise de prix récompensant la réussite exemplaire des Alsaciens ou des Alsaciennes, porteurs de projets originaux et innovants dans les domaines scientifique, économique, culturel, associatif et humanitaire, etc., et dont la notoriété rejaillit sur l'ensemble de l'Alsace.

Les Prix Fond'Action Alsace sont matérialisés par des Trophées remis lors d'une cérémonie annuelle :

- 1 prix d'Honneur
- 1 prix Guy Ourisson
- 1 prix Spécial
- 1 prix Coup de Coeur
- des prix « Talent d'Avenir ».

Après une cérémonie aux Tanzmatten à Sélestat en 2018, cette année, la 33^{ème} cérémonie aura lieu le vendredi 25 octobre 2019.

Le budget 2019 de l'association s'élève à 80 000 Euros, destiné pour moitié aux achats et au financement de charges diverses (organisation de la cérémonie de remise des prix, communication et site internet, location de bureaux, fournitures diverses, ...), et pour moitié au financement des salaires et des charges sociales (1 ETP).

Les recettes de l'association proviennent des subventions de trois collectivités pour 20 000 Euros (la Région Grand Est, le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin) et de mécènes privés à hauteur de 46 000 Euros (Crédit Mutuel, Crédit Agricole Alsace Vosges, Caisse d'Épargne Grand Est Europe, CroisiEurope, Vialis, Electricité de Strasbourg), de partenaires privés et des cotisations à hauteur de 14 000 Euros.

Le Département du Haut-Rhin, qui est intervenu à hauteur de 4 000 Euros en 2018, interviendra également à hauteur de 4 000 Euros cette année.

Le Président de l'association, M. Bernard STIRNWEISS, sollicite une augmentation du soutien financier du Département du Bas-Rhin : il est confronté à une baisse du nombre de cotisations d'environ 2 500 Euros. L'association est consciente de la nécessité à la fois, de faire rentrer les cotisations et de rechercher de nouvelles adhésions.

Le Département du Bas-Rhin, qui soutient l'association depuis 2003, est intervenu à hauteur de 5 500 Euros en 2018. Il est proposé d'augmenter de 500 € le montant de la subvention annuelle pour 2019, pour le porter à **6 000 €**.

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, réunie le 20 juin 2019, a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 6 000 Euros à l'association Fond'Action Alsace pour 2019.

Il est rappelé que le présent dispositif se fonde sur l'article L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales.

En cas d'accord, les crédits seraient imputés de la manière suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15066	65-6574-90	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'association Fond'Action Alsace une subvention de 6 000 Euros au titre de l'exercice 2019.

Strasbourg, le 28/06/19

Le Président,



Frédéric BIERRY